

N°183

# ACTU' AIR

LA LETTRE D'INFORMATION DE FORSIDES

## EN BREF

- **15/10/2025** – Budget de l'Etat : en parallèle du projet de loi de finances pour 2026, [un projet de loi pour lutter contre les fraudes sociales et fiscales](#) a été présenté mardi 14 octobre 2025. L'enjeu est de toujours mieux déceler, empêcher et recouvrer la fraude.
- **15/10/2025** – Complémentaires santé : les relations entre le gouvernement et les organismes de complémentaire santé restent tendues. Après plusieurs années d'augmentations importantes des cotisations, l'État a choisi d'agir fermement. [Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale \(PLFSS\) pour 2026 prévoit ainsi l'instauration d'une taxe exceptionnelle de 2,05 % sur les cotisations des mutuelles et assureurs santé.](#)
- **24/10/2025** – Escroqueries : [l'ACPR met en garde le public contre les propositions frauduleuses de crédits](#), de livrets d'épargne, de services de paiement et d'assurances.
- **30/10/2025** – Cryptomonnaies : [l'euro numérique pourrait être lancé dès 2029](#). En cas de vote favorable du Parlement, la BCE se dit prête à tester un exercice pilote sur une monnaie numérique de détail en 2027. Le projet pourrait coûter 1,3 milliard d'euros au total.

### Budget de la Sécurité sociale 2026 : quelles mesures pour réduire le déficit ?

[Le gouvernement Lecornu présente un projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 qui vise à réduire le déficit de 23 milliards d'euros en 2025 à 17,5 milliards](#). L'effort repose surtout sur des économies dans la santé avec une hausse des dépenses d'assurance-maladie limitée à 1,6 % pour atteindre 270,4 milliards d'euros. Un niveau bien plus faible que l'augmentation habituelle des coûts observée chaque année.

Le gouvernement prévoit 7,1 milliards d'euros d'économies en limitant les dépenses liées aux arrêts maladie, aux médicaments et aux dispositifs médicaux, mais aussi en transférant une partie des coûts vers les complémentaires santé. Le texte mentionne également le renforcement de la lutte contre la fraude et l'amélioration de l'efficacité des soins tout en maintenant les revalorisations tarifaires accordées aux médecins l'année passée.

Le projet comprend aussi le doublement des franchises médicales et des participations forfaitaires, correspondant au reste à charge pour les médicaments, les actes paramédicaux, les transports sanitaires, les consultations, les examens radiologiques et les analyses biologiques. D'après le Haut Conseil des finances publiques, cette mesure permettrait de dégager 2,3 milliards d'euros.

Concernant les retraites et les prestations sociales, le gouvernement prévoit un gel en 2026 des pensions de base ainsi que des principales allocations, notamment les allocations familiales. À partir de 2027, les pensions

seraient revalorisées à un niveau inférieur à l'inflation avec une sous-indexation de 0,4 point.

De plus, l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions serait remplacé par un abattement forfaitaire de 2 000 euros. Une mesure jugée plus avantageuse pour les couples de retraités modestes mais plus coûteuse pour les autres.

### Vol au Louvre : l'État assume le risque... et cumule les défaillances

[Le dimanche 19 octobre, un vol en plein jour a eu lieu au musée du Louvre, où quatre malfaiteurs ont dérobé huit pièces dans la galerie Apollon](#). Au-delà du scénario incroyable de ce « casse », il faut savoir qu'en matière d'assurance, ces pièces ne sont pas couvertes.

En effet, le musée du Louvre fait partie des 61 musées nationaux en France et abrite des collections nationales régies par le Code du patrimoine. Celles-ci sont inaliénables, imprescriptibles et appartiennent à l'État. Ce dernier est donc son propre assureur, et il n'existe pas d'assurances privées souscrites pour ces œuvres.

Les raisons principales sont les suivantes : D'une part, la difficulté d'évaluation — de nombreuses œuvres d'art des collections publiques constituent le patrimoine culturel français, sont inaliénables et ont donc une valeur inestimable. D'autre part, l'objectif principal des musées est la préservation, non la vente. En cas de dommage, l'accent est mis sur la restauration plutôt que sur une compensation financière. Enfin, assurer des collections aussi vastes nécessiterait des ressources financières considérables, peu compatibles avec les budgets culturels actuels de la France.

### LES EVENEMENTS À VENIR

- Retrouvez l'ensemble de nos évènements à venir dans le document joint à l'Actu'Air.

**FORSIDES**

Solutions actuarielles

Pour recevoir systématiquement les prochains Actu' Air de Forsides :  
T. 01 42 97 91 70  
[communication@forsides.fr](mailto:communication@forsides.fr)  
40, rue de Courcelles • 75008 Paris

### LES DERNIERS ACTU' AIR :

Actu' Air n°182 : [Octobre 2025](#)  
Actu' Air n°181 : [Septembre 2025](#)